Le patrimoine écrit et la recherche

« Valorisation du patrimoine écrit »
Journée d'étude
Université d'Artois, 12 avril 2018

Sophie-Anne LETERRIER

« L′histoire se fait avec des documents »

« L'histoire se fait avec des documents. Les documents sont les traces qu'ont laissées les pensées et les actes des hommes d'autrefois. Parmi les pensées et les actes des hommes, il en est très peu qui laissent des traces visibles, et ces traces, lorsqu'il s'en produit, sont rarement durables : il suffit d'un accident pour les effacer. Or, toute pensée et tout acte qui n'a pas laissé de traces, directes ou indirectes, ou dont les traces visibles ont disparu, est perdu pour l'histoire : c'est comme s'il n'avait jamais existé. Faute de documents, l'histoire d'immenses périodes du passé de l'humanité est à jamais inconnaissable. Car rien ne supplée aux documents : pas de documents, pas d'histoire. »

Charles-Victor Langlois & Charles Seignobos, *Introduction aux études historiques,* Paris, Éditions Kimé, 1992 [1898], p. 29

« Faire parler les choses muettes »

« L'histoire se fait avec des documents écrits, sans doute. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire, sans documents écrits s'il n'en existe point. Avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser pour fabriquer son miel, à défaut des fleurs usuelles. Donc, avec des mots. Des signes. Des paysages et des tuiles. Des formes de champ et de mauvaises herbes. Des éclipses de lune et des colliers d'attelage. Des expertises de pierres par des géologues et des analyses d'épées en métal par des chimistes. D'un mot, avec tout ce qui, étant à l'homme, dépend de l'homme, sert à l'homme, exprime l'homme, signifie la présence, l'activité, les goûts et les façons d'être de l'homme. Toute une part, et la plus passionnante sans doute de notre travail d'historien, ne consiste-t-elle pas dans un effort constant pour faire parler les choses muettes, leur faire dire ce qu'elles ne disent pas d'elles-mêmes sur les hommes, sur les sociétés qui les ont produites – et constituer finalement entre elles ce vaste réseau de solidarités et d'entr'aide qui supplée à l'absence du document écrit ? »

Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, « L'ancien et le nouveau », 1992 [1e édition 1953].

Le patrimoine écrit : les matériaux divers de la recherche historique

Sources écrites

- Partitions, éditions musicales
- Mémoires, documents biographiques des musiciens
- Critique musicale
- Documentation contextuelle

Le Conservatoire de musique de Paris

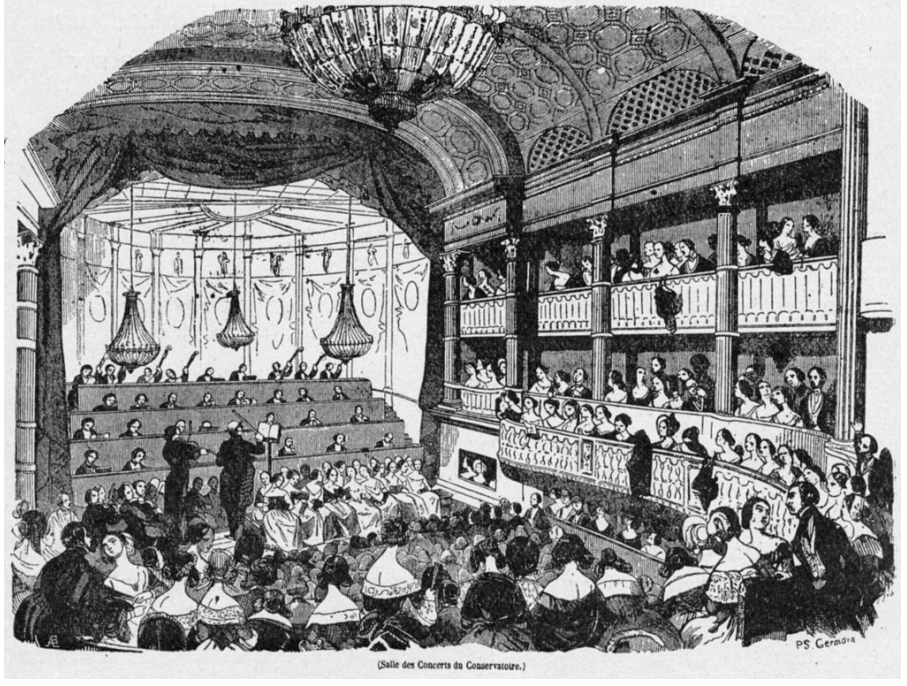

(Salle des Concerts du Conservatoire.)

Ecrits contextuels : brevet d'invention

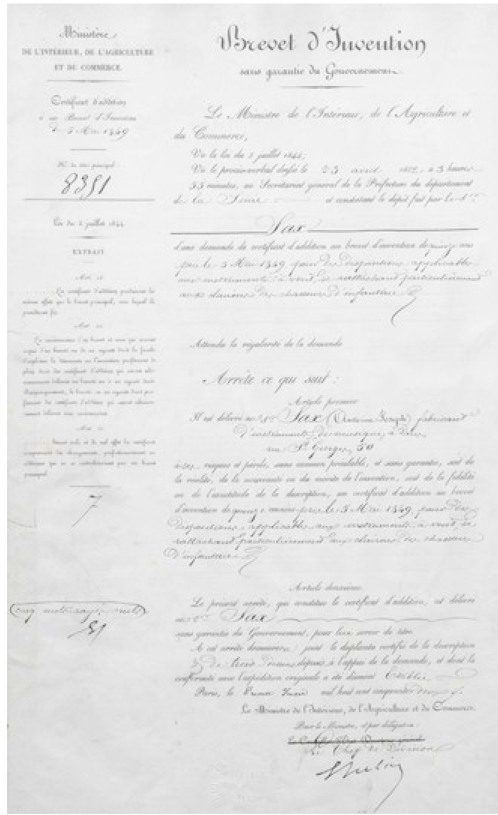
Ministère
DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE
ET DU COMMERCE.

Certificat d'addition
à un Brevet d'Invention
[illegible] 1849

8351

Loi du 5 juillet 1844.

EXTRAIT

[illegible]

7

51

Brevet d'Invention
sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844 ;

Vu le procès-verbal dressé le 23 avril 185., à 3 heures 35 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine et constatant le dépôt fait par le S.r

Sax

d'une demande de certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans pris le 5 [illegible] 1849 pour des dispositions applicables aux instruments à vent se rattachant particulièrement aux clairons de chasseurs d'infanterie.

Attendu la régularité de la demande

Arrête ce qui suit :

Article premier

Il est délivré au S.r Sax (Antoine Joseph) fabricant d'instruments de musique, à Paris, rue S.t Georges, 50

à ses risques et périls, sans examen préalable, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans pris le 5 [illegible] 1849, pour des dispositions applicables aux instruments à vent se rattachant particulièrement aux clairons de chasseurs d'infanterie.

Article deuxième

Le présent arrêté, qui constitue le certificat d'addition, est délivré au S.r Sax sans garantie du Gouvernement, pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeurera joint le duplicata certifié de la description [illegible] déposés à l'appui de la demande, et dont la conformité avec l'expédition originale a été dûment établie.

Paris, le [illegible] mil huit cent cinquante [illegible]

Le Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.

Pour le Ministre, et par délégation :

Le Chef de Division

[illegible]

Cham, dessin satirique au sujet du « Juif errant, cauchemar biblique mêlé de musique et de longueurs » (1852)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

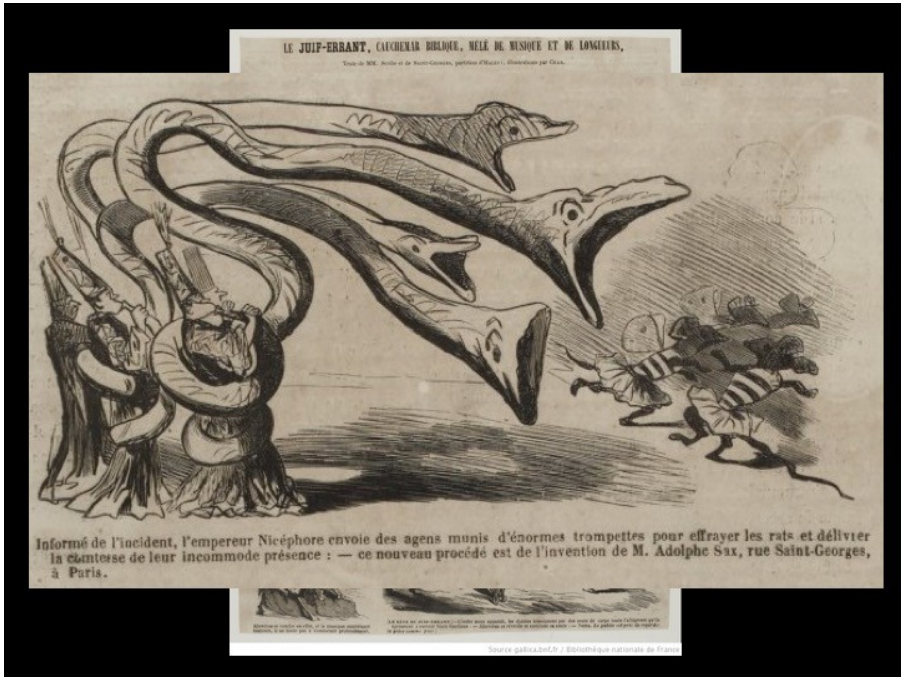

L′exemple de la notation musicale : Ressources et limites de l′écrit

Codex Calixtinus, « Congaudeant Catholici »

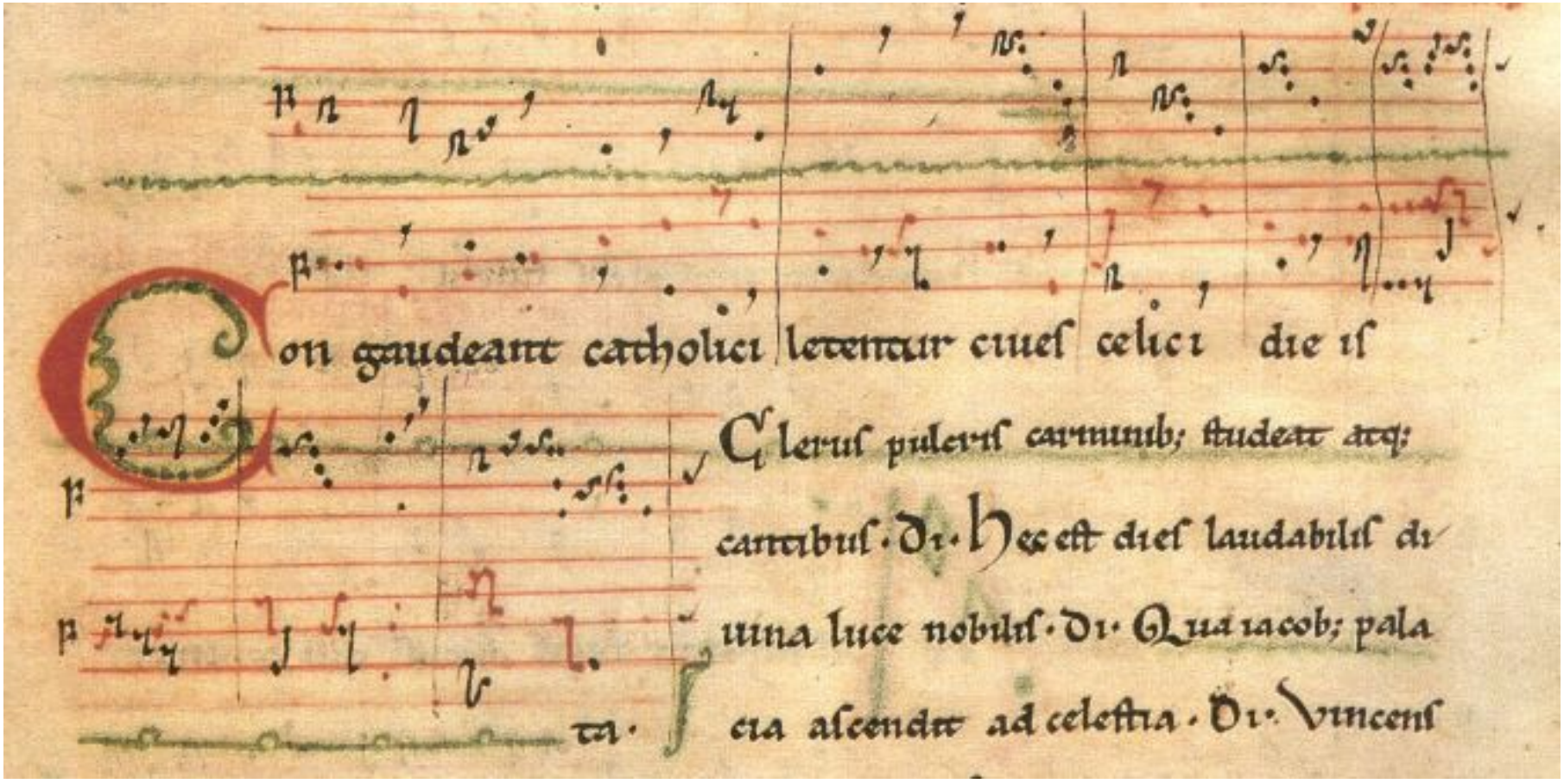

La musique écrite : hypothèses

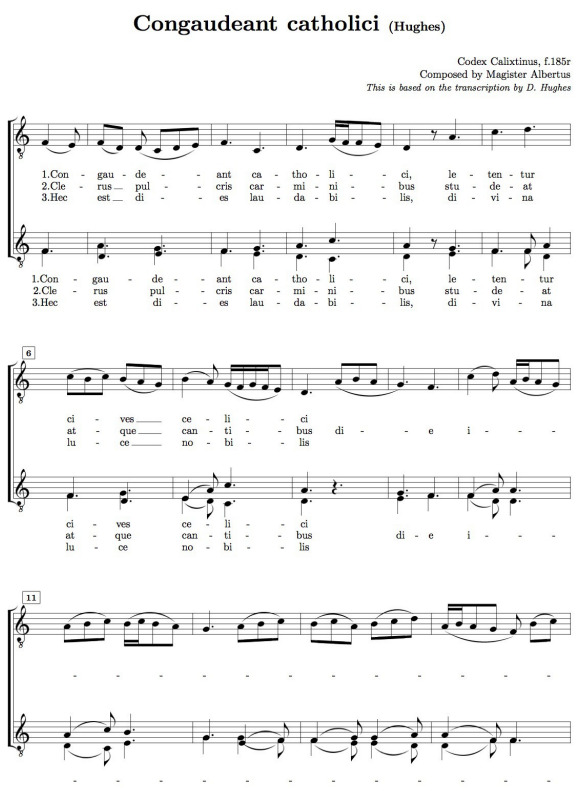

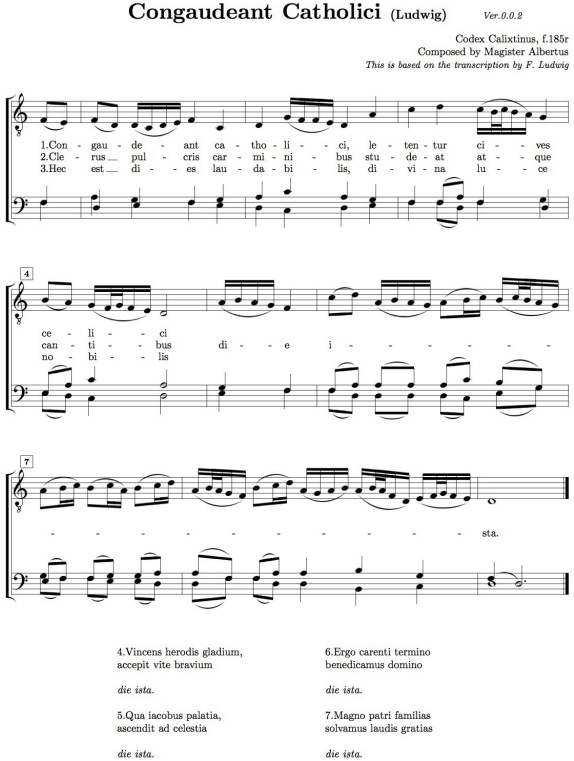

Tablature pour luth 1521

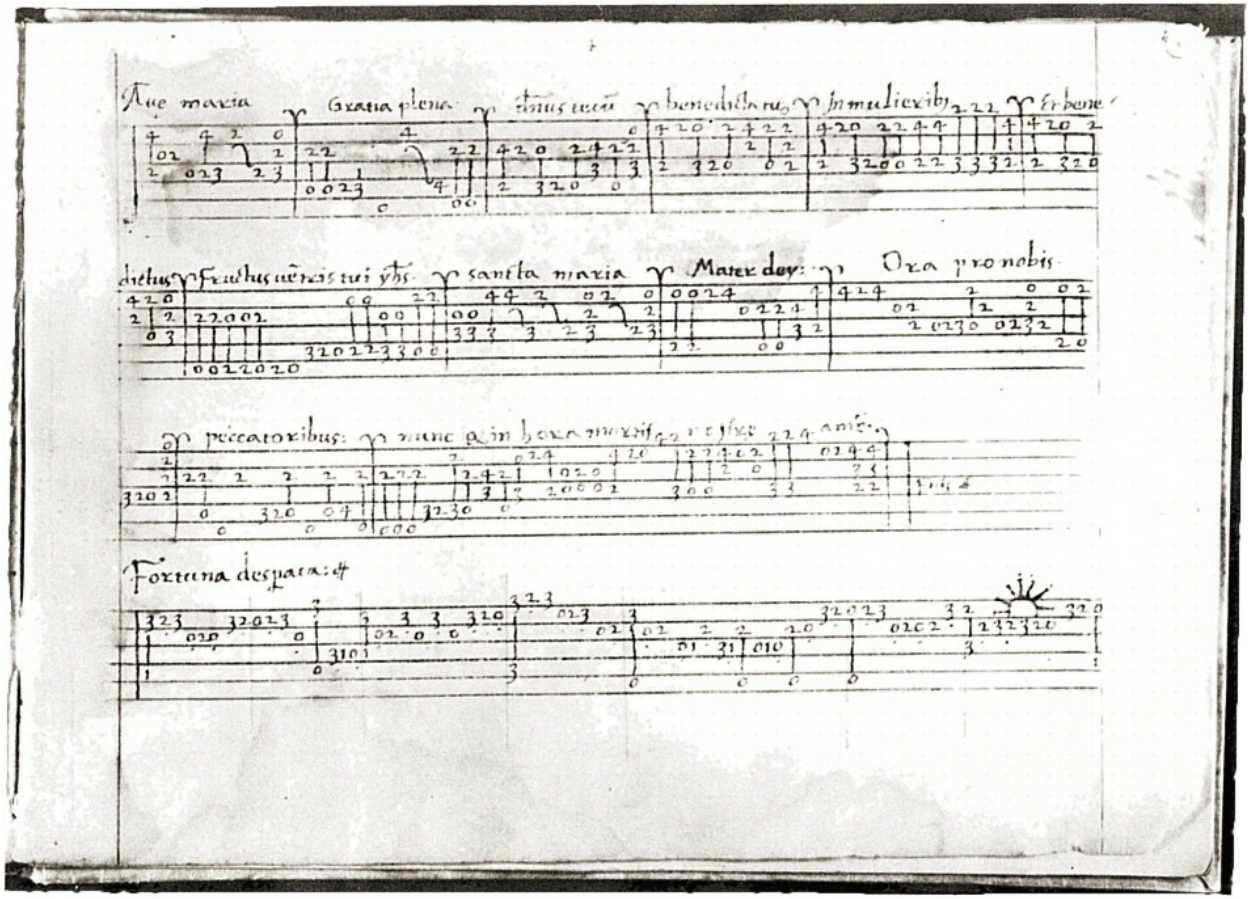

Glissando

Abréviation (diatonique et chromatique) :

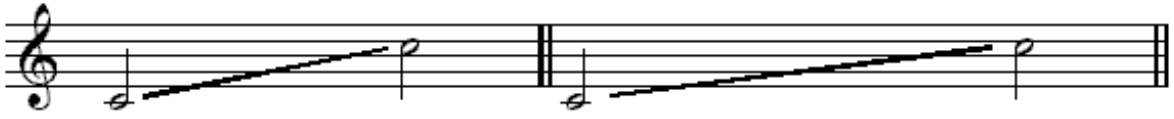

Petites notes (diatonique) :

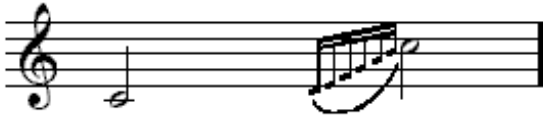

Petites notes (chromatique) :

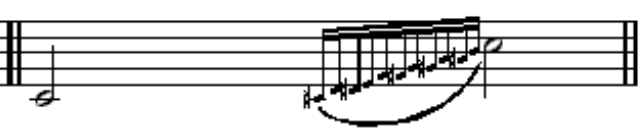

Exécution diatonique :

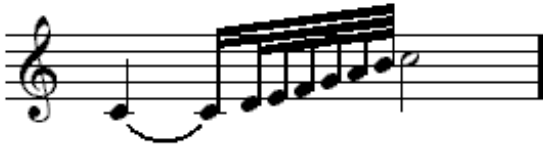

Exécution chromatique :

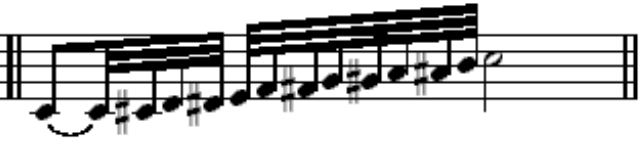

Écrit et invention musicale
Mutations de la partition

Terry Riley, Olson III (1967)

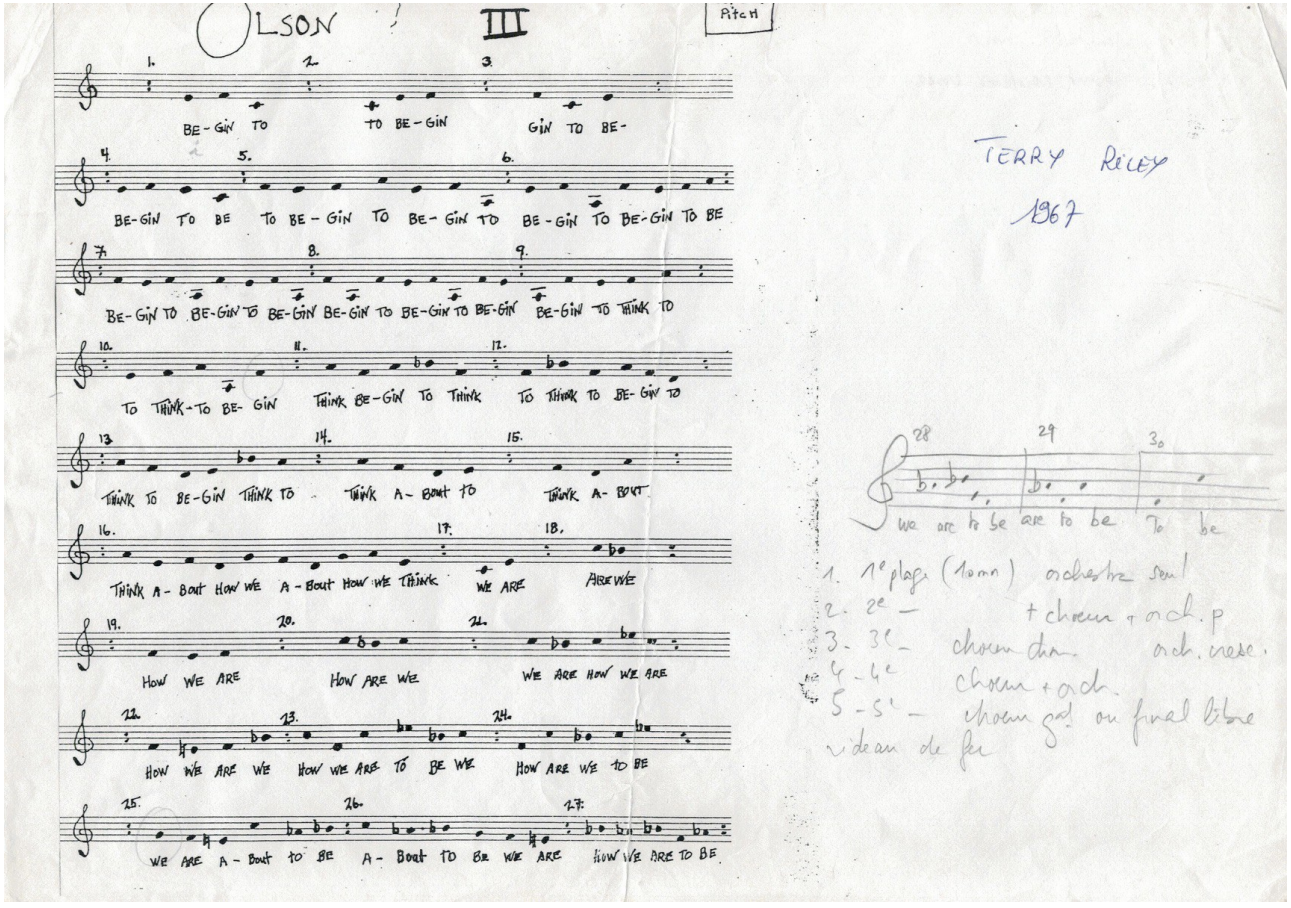

Ligeti, « Artikulation »

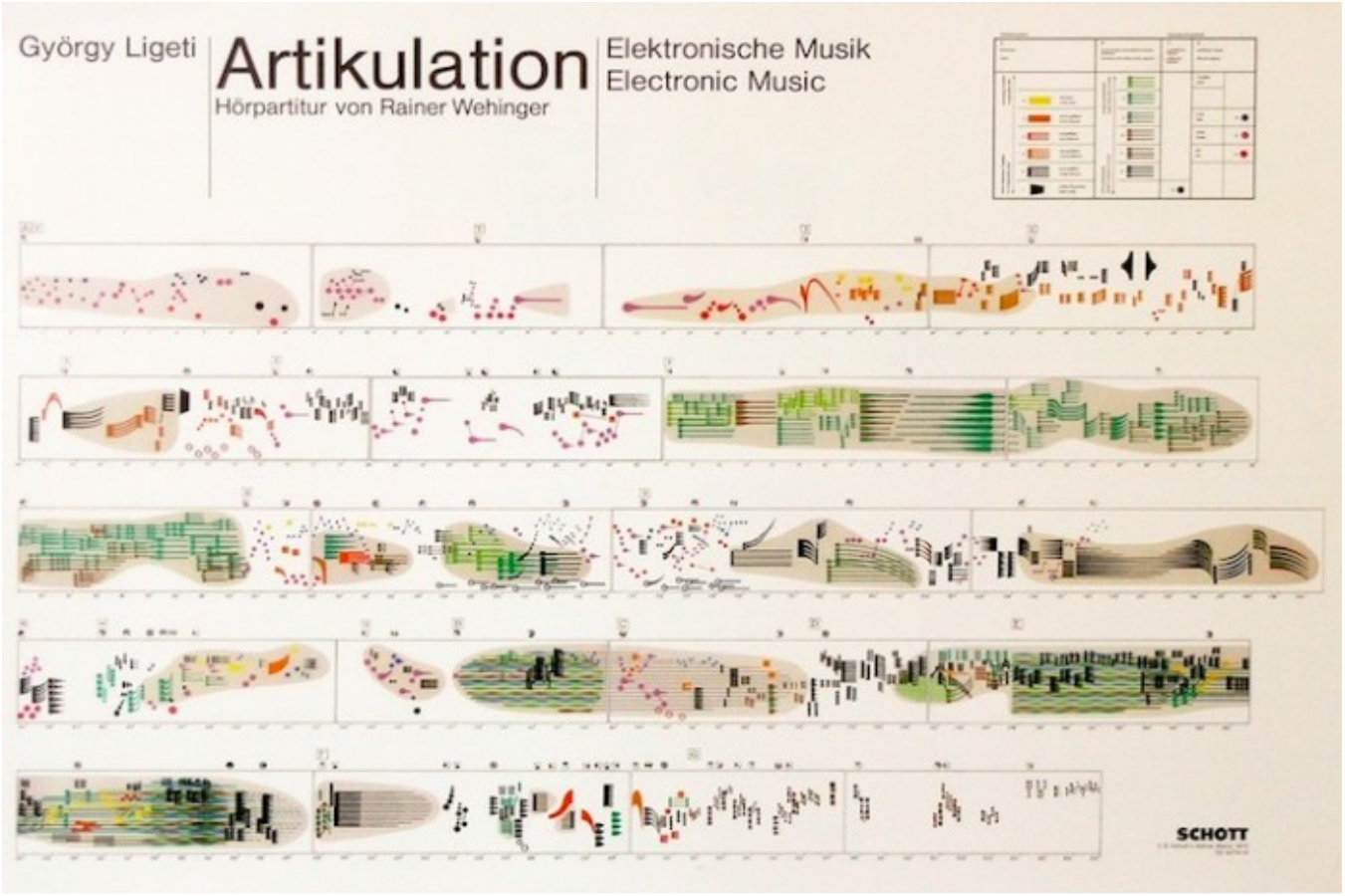

Xenakis, « Pithoprakta »

Iannis Xenakis. Pithoprakta (1955-56), mesures 52-59. Musique Architecture, 1976 p.167

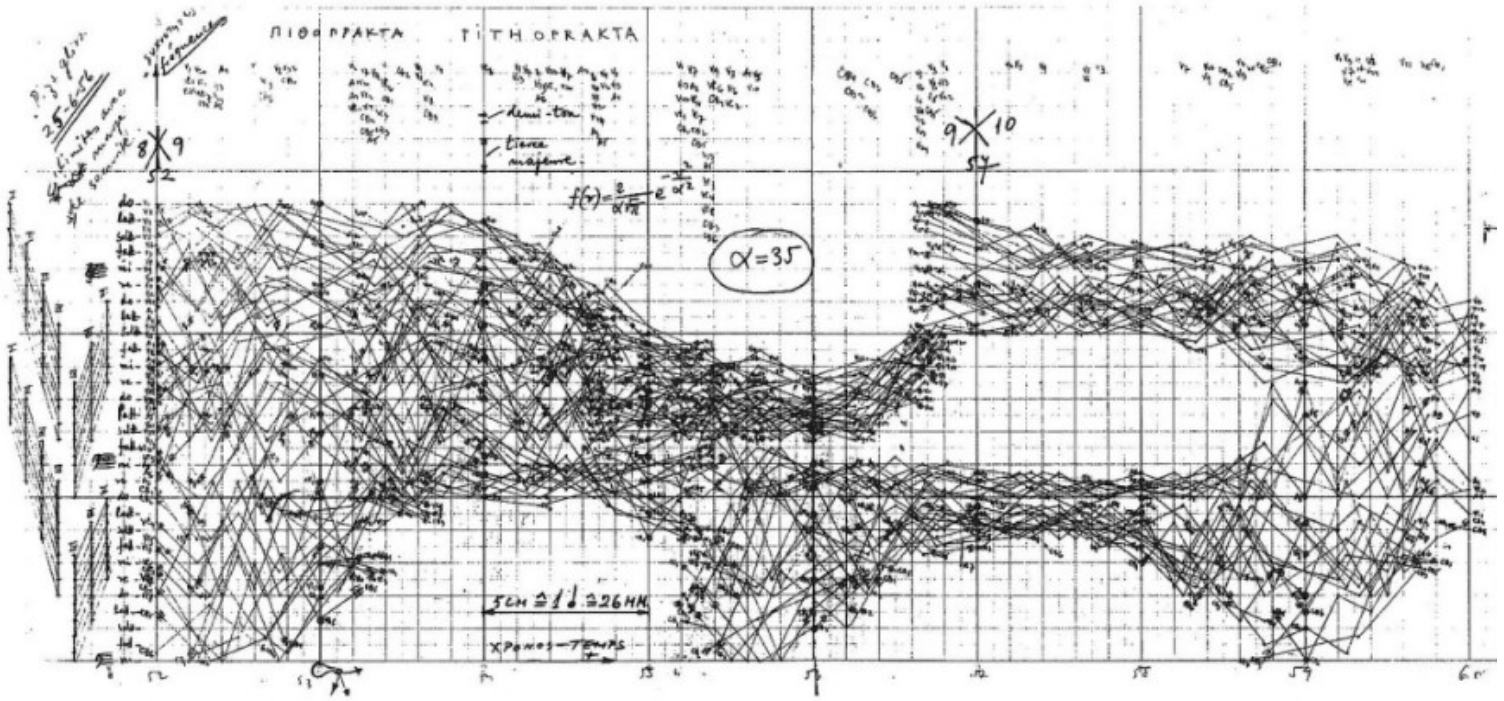

Antiphonaire 1568, Bibliothèque municipale Douai, mns 120

Traces écrites d′un patrimoine oral

Alexandre Desrousseaux, « La Comète de 1857 »

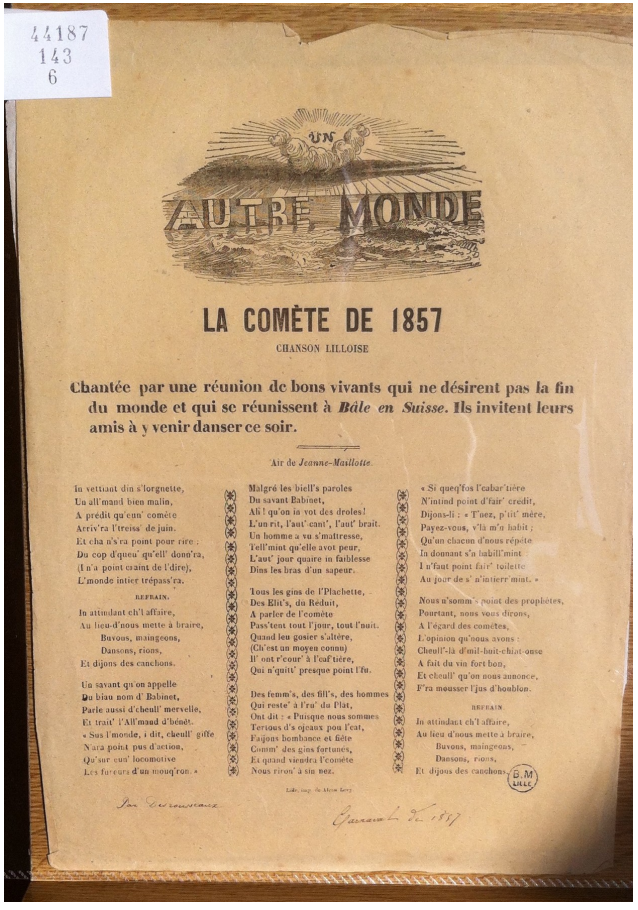

44187
143
6

UN AUTRE MONDE

LA COMÈTE DE 1857

CHANSON LILLOISE

Chantée par une réunion de bons vivants qui ne désirent pas la fin du monde et qui se réunissent à *Bâle en Suisse*. Ils invitent leurs amis à y venir danser ce soir.

Air de *Jeanne-Maillotte*.

In vettiant din s'lorgnette,
Un all'mand bien malin,
A prédit qu'eun' comète
Arriv'ra l'treiss' de juin.
Et cha n's'ra point pour rire :
Du cop d'queu' qu'ell' donn'ra,
(I n'a point craint de l'dire),
L'monde intier trépass'ra.

REFRAIN.

In attindant ch'l affaire,
Au lieu-d'nous mette à braire,
Buvous, maingeons,
Dansons, rions,
Et dijons des canchons.

Un savant qu'on appelle
Du biau nom d' Babinet,
Parle aussi d'cheull' merveille,
Et trait' l'All'maud d'bénêt.
« Sous l'monde, i dit, cheull' giffe
N'ara point pus d'action,
Qu'sur eun' locomotive
Les fureurs d'un mouq'ron. »

Malgré les biell's paroles
Du savant Babinet,
Ah ! qu'on in vot des droles!
L'un rit, l'aut' canl', l'aut' brait.
Un homme a vu s'maîtresse,
Tell'mint qu'elle avot peur,
L'aut' jour quaire in faiblesse
Dins les bras d'un sapeur.

Tous les gins de l'Plachette,
Des Elit's, du Réduit,
A parler de l'comète
Pass'tent tout l'jour, tout l'nuit.
Quand leu gosier s'altère,
(Ch'est un moyen connu)
Il' ont r'cour' à l'caf tière,
Qui n'quitt' presque point l'fu.

Des femm's, des fill's, des hommes
Qui reste' à l'ra' du Plat,
Ont dit : « Puisque nous sommes
Tertous d's ojeaux pou l'eat,
Faqous bombance et fête
Comm' des gins fortunés,
Et quand viendra l'comète
Nous riron' à sin nez.

« Si quequ'fos l'cabar'tière
N'intind point d'fair' crédit,
Dijons-li : « T'iez, p'tit' mère,
Payez-vous, v'là m'n habit ;
Qu'un chacun d'nous répète
In donnant s'n habill'mint
I n'faut point fair' toilette
Au jour de s' n'intierr'mint. »

Nous n'somm's point des prophètes,
Pourtant, nous vous dirons,
A l'égard des comètes,
L'opinion qu'nous avons :
Cheull'-là d'mil-huit-chint-onse
A fait du vin fort bon,
Et cheull' qu'on nous annonce,
F'ra mousser l'jus d'houblon.

REFRAIN.

In attindant ch'l affaire,
Au lieu d'nous mette à braire,
Buvous, maingeons,
Dansons, rions,
Et dijons des canchons.

B.M. LILLE

Searle, « Notes », *Punch*, 1955